

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013

Rapport n° CR 114-13

Projet de budget pour 2014

Groupe Europe Ecologie – Les Verts

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 8 – Enseignement supérieur et recherche
Fonctionnement
Chapitre 932 – Enseignement
Sous-fonction 23 – Enseignement supérieur
Programme « Accompagnement des conditions de vie et d'études des étudiants »
Action « Soutien à l'emploi étudiant en bibliothèques universitaires »

L'action est abondée de 0,1 M€ en AE et 0,1 M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur la diminution à due concurrence de la part d'auto-financement

Exposé des motifs :

En pleine crise, la précarité étudiante s'accroît. Les étudiant-e-s francilien-ne-s ne font pas figure d'exception. Souvent engagée dans des activités professionnelles en parallèle de ses études et généralement sans rapport avec celles-ci, une partie des étudiant-e-s francilien-ne-s hypothèque son capital réussite.

La Région a affirmé de manière constante son engagement pour la jeunesse et, en particulier, son attachement à lutter contre toutes les formes de décrochement scolaire. L'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiant-e-s est un axe fort de cette politique. Le soutien à l'emploi étudiant en bibliothèques universitaires répond à cet enjeu en offrant à des étudiant-e-s la possibilité d'occuper un emploi leur garantissant la poursuite de leurs études, en meilleure adéquation avec celles-ci, tout en les formant à la recherche documentaire.

Il convient donc de poursuivre ce soutien en maintenant les crédits correspondants pour poursuivre les efforts régionaux en la matière.

Mounir Satouri

